20 nov 2026 -19:20

Appartient à Conseil des ministres du 20 novembre 2026

Accord entre la Belgique et la Pologne relatif à la protection mutuelle des informations classifiées

Sur proposition du ministres des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et la République de Pologne sur la protection mutuelle des informations classifiées, fait à Bruxelles le 7 juillet 2026.

L'accord établit le cadre général pour la protection et la sécurité des informations classifiées échangées par la Belgique et la Pologne.

Il vise à garantir un traitement équivalent des informations classifiées et, partant, à permettre l'accès aux informations classifiées de l'autre partie. À cet égard, les deux pays reconnaissent et respectent les niveaux de classification ainsi que la portée des habilitations de sécurité.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
https://prevot.belgium.be
info.prevot@diplobel.fed.be

AudreyJacquiez
Porte-parole (FR)
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
laurens.soenen@diplobel.fed.be

© 2026 - news.belgium.be